



# Aides communales en faveur de la transition énergétique

Les incitations constituent l'un des outils les plus répandus et efficaces dont disposent les communes pour favoriser la transition énergétique. Même avec une contribution financière modeste, une commune peut encourager les particuliers à prendre une multitude de mesures qui ont un impact considérable sur les émissions de CO<sub>2</sub> et qui, en général, contribuent également à réduire le montant des factures : changer son système de chauffage, installer un système photovoltaïque, passer à la mobilité électrique et bien plus encore.

Le site <https://www.francsenergie.ch/fr> répertorie les programmes d'incitation communaux déjà existants. Dans le tableau ci-dessous, nous avons rassemblé quelques exemples particulièrement intéressants.

Certains sont des exemples de programmes communaux, d'autres de programmes cantonaux, qui peuvent toutefois être reproduits au niveau communal.

## Exemples :

Canton / commune	Ce qui est subventionné	Conditions
<b>Production et stockage d'électricité renouvelable</b>		
<b>Canton de Glaris</b>	Production d'électricité en hiver (installations photovoltaïques avec une inclinaison $\geq 75^\circ$ )	<ul style="list-style-type: none"><li>• 250 CHF par kWc</li></ul>
<b>Canton d'Uri</b>	Production d'électricité en hiver (installations photovoltaïques avec une inclinaison $> 60^\circ$ sur des bâtiments existants)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution forfaitaire à partir de 2 kWc : 1 000 CHF</li><li>• Chaque kWc supplémentaire : 250 CHF</li></ul>
<b>Commune d'Agno</b>	Système de batteries associé à des installations photovoltaïques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Systèmes de batteries associés à une installation photovoltaïque d'une puissance comprise entre 2 et 30 kWc. Montant : 1 000 CHF + 250 CHF / kWh de capacité de la batterie, jusqu'à un montant maximal de 2 000 CHF. Peut être cumulé avec une prime pour les installations photovoltaïques.</li></ul>
<b>Chaleur renouvelable</b>		
<b>Canton de Thurgovie</b>	Remplacement de systèmes de chauffage fossiles ou électriques à	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les installations jusqu'à 70 kW : 9 000 – 16 000 CHF + 300 CHF/kW</li><li>• Pour les installations de plus de 70 kW : 4'800 CHF + 360 CHF/kW</li></ul>

	résistance par une pompe à chaleur	
<b>Canton et ville de Zurich</b>	Remplacement de chauffages au gaz non encore amortis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnité en cas de remplacement d'un chauffage au gaz de moins de 15 ans par un chauffage renouvelable. L'indemnité dépend des coûts d'investissement du chauffage au gaz, dégressif en fonction du nombre d'années de fonctionnement.</li> </ul>
<b>Ville de Berne</b>	Raccordement au chauffage urbain en remplacement d'un système de chauffage fossile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 50 kW : 2 500 CHF</li> <li>• Entre 51 et 100 kW : 4 000 CHF</li> <li>• Entre 101 et 200 kW : 6 500 CHF</li> <li>• À partir de 201 kW : 10 000 CHF</li> </ul>
<b>Mobilité</b>		
<b>Commune de Paradiso</b>	Achat d'abonnements pour les transports publics et de vélos électriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventionne l'achat d'abonnements aux transports publics (mensuels ou annuels) à hauteur de 50 %. Budget du fonds : 280 000 CHF par an</li> <li>• Contribue à l'achat de vélos électriques à hauteur de 30 %, jusqu'à 1 200 CHF maximum</li> </ul>
<b>Canton de Zurich</b>	Infrastructure de recharge	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure pour les places de stationnement privées : 500 CHF par place</li> <li>• Bornes de recharge pour véhicules d'entreprise : 30 % des coûts jusqu'à 60 000 CHF maximum</li> <li>• Stations de recharge pour les parkings relais (Park &amp; Ride) situés dans les gares ou pour les centres d'autopartage : 30 % des coûts jusqu'à 60 000 CHF maximum</li> </ul>
<b>Canton de Thurgovie</b>	Stations de recharge bidirectionnelles pour voitures électriques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention unique pour chaque borne de recharge : 2 000 CHF</li> </ul>

**WWF Suisse**

Hohlstrasse 110  
Boîte postale  
8010 Zurich

Tél. : +41 (0) 44 297 21 21

[wwf.ch/kontakt](http://wwf.ch/kontakt)

Dons :

[wwf.ch/donations](http://wwf.ch/donations)

**Unser Ziel**

Gemeinsam schützen wir die Umwelt und gestalten eine lebenswerte Zukunft für nachkommende Generationen.